

**CLASSES A HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE
au collège Châteaudun de Belfort**

Classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Rentrée 2025

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

1. Qu'est-ce qu'une classe à horaires aménagés théâtre (C.H.A.T.) ?

L'objectif principal d'une scolarité en C.H.A.T. est de s'appuyer sur le théâtre pour aider l'élève à réussir au mieux son parcours scolaire tout en développant sa culture humaniste. L'idée est, à travers l'enseignement du théâtre, d'aider l'élève à construire des compétences qui lui serviront dans toutes les disciplines.

La classe à horaires aménagés fonctionne en partenariat avec le conservatoire Henri Dutilleux du Grand Belfort communautés d'agglomération. Les cours de théâtre sont donnés par un enseignant diplômé du conservatoire et un professeur du collège. Cette classe inclut deux heures de pratique et une heure de théorie ainsi que des spectacles gratuits et obligatoires en soirée ou sur le temps scolaire (six dans l'année au maximum).

2. Où se trouvent ces classes ?

Dans le Territoire de Belfort, un dispositif C.H.A.T. est ouvert depuis la rentrée 2018 au collège Châteaudun de Belfort. Il est proposé à tous les futurs élèves de sixième, cinquième, quatrième et troisième du département désireux de s'initier au théâtre ou d'enrichir leurs compétences dans ce domaine et de participer à des projets collectifs.

3. Quelles sont les conditions pour entrer en C.H.A.T. ?

Tous les élèves scolarisés en CM2, sixième, cinquième ou quatrième au cours de l'année scolaire 2024-2025 peuvent postuler pour entrer en C.H.A.T. même s'ils ne résident pas dans le secteur du collège Châteaudun.

Des activités complémentaires pourront s'ajouter au temps scolaire. C'est la raison pour laquelle la motivation est la condition première de l'inscription en C.H.A.T.

Tout élève ayant des difficultés à se concentrer ou à maîtriser son corps, à apprendre ou à persévérer, tout élève timide, mal à l'aise à l'oral, souhaitant gagner en confiance en lui, tout élève souhaitant intégrer un parcours artistique de qualité et désirant le poursuivre au lycée ou l'étoffer au conservatoire à partir de 12 ans peut postuler. L'entrée en C.H.A.T. est prononcée par l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, après avis d'une commission qui étudie la motivation de chaque élève et la pertinence d'une entrée en C.H.A.T. pour sa future réussite scolaire.

4. Quelles sont les attentes?

Il est attendu des élèves qu'ils soient assidus aux cours, ouverts aux autres et respectueux du travail d'autrui. Ils et elles doivent être en capacité de travailler avec tout le monde. Il sera demandé l'apprentissage d'un texte à partir du mois de janvier et une participation régulière aux sorties théâtre. La participation à la restitution de fin d'année est obligatoire. L'élève admis en classe à horaires aménagés théâtre s'engage à y rester durant toute son année de 6^{ème}.

5. Comment candidater ?

- Remplir le dossier de candidature remis par l'établissement scolaire actuellement fréquenté par votre enfant sur simple demande. Ce dossier est également téléchargeable à l'adresse : <https://www.ac-besancon.fr/inscription-affectation-et-orientation-90-123379> ➔ Affectation en classe à horaires aménagés (CHA) 6e, 5e, 4e et 3^e
- Rendre ce dossier pour le **24 mars 2025** à l'établissement scolaire actuellement fréquenté par votre enfant.
- Pour les élèves entrant en sixième : indiquer le choix de la C.H.A.T du collège Châteaudun sur la fiche de liaison (volet 2) que le directeur ou la directrice d'école vous remettra ; la fiche ainsi complétée vaut demande de dérogation.
- Votre enfant pourra être invité à se présenter à un entretien.

Vous serez informés par courrier de la décision de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale.

6. Pour en savoir plus, contact :

Collège Châteaudun de Belfort - ☎ 03 84 21 62 88 @ le-theatre-au-college-chateaudun.webnode.fr